

Maison de jeunes de Jambes : la présidente démissionne

Suite aux accusations à son égard, la présidente de la maison de jeunes de Jambes, Nermin Kumanova, a décidé de démissionner.

● Jérôme NOËL

Mardi, au téléphone, la présidente de la Maison de jeunes de Jambes, Nermin Kumanova (PS), nous assurait qu'elle ne démissionnerait pas. « Je prendrai également un avocat pour me défendre », déclarait-elle suite aux lourdes accu-

sations de plusieurs employés.

Coup de théâtre mercredi matin, Nermin Kumanova expliquait, via un communiqué, qu'elle quittait finalement ses fonctions. « À la lumière de l'ambiance chaotique qui règne dans l'ASBL et des accusations lancées à mon égard ces derniers jours par voie de presse, je ne peux poursuivre ma mission dans ce contexte. Bien que je réfute les allégations dont je suis victime, la situation de crise que nous vivons actuellement ne me permet pas de poursuivre mes objectifs. »

La désormais ex-présidente s'est aussi assurée de la continuité des activités en faveur des jeunes, l'élément central et majeur dans toute cette histoire,

malgré l'absence de sept travailleurs sur dix.

Elle reste administratrice

Elle explique également avoir pris cette décision « afin de ramener de la quiétude et pour que la Maison des jeunes puisse poursuivre son travail et ne pas perdre ses agréments. » Elle ne quitte toutefois pas totalement la Maison des jeunes puisqu'elle conservera sa place au sein du conseil d'administration.

Le collège de la Ville de Namur examinera le dossier ce matin concernant la poursuite des fonctions de Nermin Kumanova dans la mesure où elle a été désignée par le conseil communal pour le représenter au sein du CA de la Maison des jeunes. ■

La Maison de jeunes prend un avocat

Les administrateurs de la Maison de la jeunesse de Jambes ont contacté M^e Bernes pour qu'il défende les intérêts de la MJ face aux nombreuses accusations. Celui-ci nous explique, via mail, « que l'ASBL n'a reçu à ce jour aucune notification officielle d'ouverture de dossier » concernant les plaintes déposées au SPMT. Quant à la menace de suppression des subsides, « l'ASBL prend les mesures immédiates pour restaurer un

climat de sérénité et améliorer les outils de gestion. La lettre (NDLR : reçue de la part de la FWB) ne fait aucunement allusion à un retrait d'agrément ou de subsides avec mise en place impératif d'un plan d'action pour conserver ceux-ci. » Une menace a tout de même été formulée au sein d'un autre document en notre possession. Ce plan d'action est en quelque sorte la dernière chance laissée par la FWB aux administrateurs de la Maison des jeunes.

En procès contre la MJ

Dans notre édition de mercredi, Nermin Kumanova expliquait que lorsqu'elle avait repris la présidence, le climat était exécrable suite à une plainte déposée contre l'ancien coordinateur, Christophe Vanderwauwen. Celui-ci nous a contactés hier. « Je tiens à signaler que je conteste aujourd'hui le fait d'avoir été licencié pour faute grave. J'ai d'ailleurs porté plainte pour licenciement abusif. Celui-ci était extrêmement violent. L'affaire est aujourd'hui devant le tribunal du Travail. »